

**Réunion du directoire des formations et de l'insertion professionnelle
du 22 mai 2017 — 14 h 30 - 17 heures**

COMPTE RENDU

Participants : M. Aziz BENLARBI-DELAÏ, M. Fabrice BÉTHUEL, Mme Sabine BOTTIN-ROUSSEAU, Mme Claire COLONNA, M. Philippe D'ARCO, M. Boris DOVAL, M. Emmanuel FOURNIER, M. Marc HÉLIER, Mme Claude JOLIVALT, Mme Christine LACLEF, M. Christophe LÉCUYER, Mme Clémence MAGNIEN, M. Fabrice MINOLETTI, M. Sami MUSTAPHA, Mme Véronique PATIN, M. Olivier PLUCHERY, Mme Patricia SERRADAS.

Excusés : Mme Chloé BERTOLUS, Mme Isabelle BROCHERIOU, Mme Hélène DUMONTET, M. Olivier FOURMAUX, Mme Myriam GORSSE, M. Philippe GUIBERT, M. Fabrice PICON, M. Christian SIMON.

Invitée : Mme Laure ENGELDINGER.

Prise de notes en séance et rédaction du compte rendu : M. Fabrice BÉTHUEL.

L'ordre du jour de cette septième réunion du directoire des formations et de l'insertion professionnelle était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente ;
- Bilan des rencontres avec les responsables des formations sur les retours du directoire concernant les dossiers HCERES ;
- Réflexion sur la manière de comptabiliser les services d'enseignement des enseignants-chercheurs ;
- Prochains sujets à aborder par le directoire ;
- Prochain ordre du jour et questions diverses.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion du 14 mars 2017, en retard, sera approuvé par courrier électronique pour une diffusion rapide.

Bilan des rencontres avec les responsables des formations sur les retours du directoire concernant les dossiers HCERES.

Le responsable du directoire commence la séance en présentant le bilan des rencontres avec les responsables de formations, licences et masters, programmées pour leur transmettre les remarques et commentaires issus de la relecture des bilans HCERES par les membres du directoire. Ces rencontres ont eu lieu entre le 2 et le 12 mai 2017 inclus. Il n'y avait généralement pas de représentants des licences professionnelles, les directeurs des formations étaient parfois accompagnés de leurs adjoints. Les discussions ont été menées, par Jean-Michel Siaugue (vice-président délégué à la formation initiale) et Marc Hélier pour les licences, Nathalie Drach-Temam (vice-présidente formation et insertion professionnelle) et Marc Hélier pour les masters. Ils ont rappelé aux responsables des formations l'esprit dans lequel le directoire a travaillé (trinômes, un rédacteur, etc...). Les commentaires écrits ont été transmis

sous forme anonyme, commentaires que les vice-présidents ont complétés par leurs propres conseils sous forme orale. Le retour s'est déroulé de manière un peu différente pour la médecine et la maïeutique, puisqu'il a été relayé par le doyen de la faculté de médecine.

Dans l'ensemble, les membres du directoire ont estimé que les documents ont été rédigés avec soin, nécessitant parfois de mettre un peu plus l'accent sur les perspectives d'amélioration et d'évolution des formations. Les responsables des formations ont apprécié cette aide fournie par le directoire, ainsi que le nouveau format des documents demandés par le HCERES.

Les documents corrigés, en fonction des remarques du directoire et des vice-présidents, seront mis en ligne pour être accessibles aux conseillers de la CFVU afin qu'ils puissent les examiner avant le conseil du 19 juin prochain, quelques annexes mises à part. La version finale sera déposée auprès de l'HCERES avant la date limite du 21 septembre 2017, après d'éventuelles et ultimes modifications demandées par les conseillers de la CFVU.

Le responsable du directoire informe par ailleurs que le directoire sera sollicité sur le projet des formations, qui prend la suite du bilan qui vient d'être examiné. Ce projet devra être approuvé par le conseil de la nouvelle université, qui se tiendra en 2018, donc après la dissolution de l'actuel directoire. Le projet de la faculté des sciences et ingénierie sera donc élaboré primitivement à l'UPMC.

Dans la nouvelle démarche d'accréditation, le projet aura une forme beaucoup plus légère. Certains points devront être précisés prochainement, comme les champs de formation choisis par l'UPMC et Paris-Sorbonne, qui seront le cadre dans lequel seront insérés les projets des diverses formations. La rédaction des parties propres à chaque champ de formation sera effectuée par les vice-présidents. Chaque formation devra exposer son projet en deux pages principales au maximum, auxquelles s'ajoutera la liste des parcours-types. Pour les besoins propres de l'université, ce projet devra cependant être complété par une description plus poussée, en particulier pour que l'université puisse en mesurer la « soutenabilité ». Il faudra donc faire évoluer l'offre de formation de manière « raisonnable ».

Le responsable du directoire rappelle également que le HCERES effectuera une visite sur site (le comité comportant également des étudiants, ce qui est nouveau par rapport aux pratiques passées). Il remercie l'ensemble des membres du directoire pour le travail effectué. Il précise que l'examen des projets sera effectué par les mêmes trinômes en charge des dossiers du bilan d'autoévaluation. Le travail devra être terminé pour la fin de l'année. Il sera utile, même si un nouveau doyen de faculté est élu le 13 novembre 2017, et ne pourra que faciliter les travaux de la nouvelle équipe.

Réflexion sur la manière de comptabiliser les services d'enseignement des enseignants-chercheurs

Ce sujet étant clos, le responsable du directoire lance ce thème qui va animer la réflexion et les débats du directoire jusqu'à la fin de la séance. Cette réflexion répond à une demande de la vice-présidente formation et insertion professionnelle, et vise à mettre en place de nouvelles pistes pour comptabiliser, de manière plus équitable et efficace, les services des enseignants-chercheurs. Le responsable du directoire rappelle le décret du 6 juin 1984, qui fixe actuellement le service des enseignants-chercheurs comme suit :

« 1° Pour moitié, par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférents. ... » ;

« 2° Pour moitié, par une activité de recherche prise en compte pour le suivi de carrière réalisé dans les conditions prévues à l'article 18-1 du présent décret. »

« Lorsqu'ils accomplissent des enseignements complémentaires au-delà de leur temps de travail tel qu'il est défini au présent article, les enseignants-chercheurs perçoivent une rémunération complémentaire dans les conditions prévues par décret. »

La question de la modalité de calcul des services effectués est une question délicate. Le mode classique de calcul cité plus haut est confronté aux innovations pédagogiques de toutes natures (vidéo, projets, etc.) qui demandent des efforts rentrant assez mal dans le décompte prévu par le décret. Par exemple, en ce qui concerne la production de vidéos, comment comptabiliser les heures passées à écrire les scripts/scénarios ? Ce type de travail nécessite donc un investissement important la première année, mais on en récolte ensuite les fruits sur une longue période. De manière générale, de nouvelles modalités de comptabilisation des services devraient tenir compte des éléments suivants, jugés nécessaires pour faire évoluer de manière satisfaisante notre pédagogie :

- Laisser plus de liberté dans la conception et la réalisation des enseignements ;
- Développer l'autonomie des étudiants en les rendant plus actifs ;
- Penser aux ouvertures vers les FTLV ;
- Développer la mobilité internationale.

En ce qui concerne ce dernier point, beaucoup de nos étudiants partis en mobilité ont pu constater que nous avons beaucoup plus d'enseignement en « présentiel » à l'UPMC, alors qu'à l'étranger l'autonomie était beaucoup plus favorisée. Tous ces éléments doivent donc amener à envisager une approche moins comptable du décompte des enseignements. À ce propos, le responsable du directoire cite un point de vue canadien (Jonker et Hicks - 2014) : « Plus nous comprenons la manière dont les membres du corps professoral s'acquittent de leurs responsabilités, plus nous pouvons contribuer à la création de conditions et de pratiques qui leur permettent de donner le meilleur d'eux-mêmes et qui favorisent le fonctionnement optimal des établissements et des systèmes. ».

Au Québec d'ailleurs, chaque enseignant est en général responsable de deux cours par semestre, ce qui correspond à une charge d'enseignement de 6 heures pour 15 semaines par semestre, soit un volume total sensiblement le même que le nôtre. Cependant, le décompte ne s'effectue pas en heures, mais en crédits. La plupart des pays anglophones utilisent des modes de décompte proches de celui du Québec.

Proposition (de la vice-présidence formation)

« Remplacer les 192 heures annuelles par 20 ECTS par enseignant-chercheur (en commençant, par nécessité, par une expérimentation dérogatoire). »

Point importants :

- Une plus grande souplesse des modalités d'enseignement ;
- Modèle analogue à celui du Canada ou des États-Unis ;
- Ventilation des tâches en ECTS à étudier en fonction des effectifs ;
- Limitation (globale) des heures complémentaires par ce système, car moins de travail en « présentiel » ;

- Faire « moins mais mieux ».

Bien entendu, ce nouveau système devrait permettre l'enseignement dans le mode traditionnel, car tous les enseignants-chercheurs ne désireront pas changer leur manière d'enseigner. La discussion s'engage alors sur cette proposition, afin d'en mesurer les avantages, les inconvénients mais aussi les risques.

Discussion

- Un premier intervenant insiste sur le fait qu'il faut absolument stimuler la motivation des étudiants.

- Un autre met en évidence un premier écueil : copier un bout de système sans aller jusqu'au bout de la logique de ce dernier.

- Autres écueils mis en avant : difficulté du mode d'évaluation, risque fort d'avoir une baisse conséquente dans les taux de réussite, du moins dans la période de passage entre les deux systèmes (car nos étudiants ne sont pas formés pour l'instant à l'agilité dans les modes d'apprentissage). Doit-on accepter une telle baisse ?

- Un intervenant souligne le changement radical : modifier de manière significative le temps en « présentiel » (à la baisse bien entendu). Il est rappelé que les DEA comportaient un nombre restreint de cours et que les étudiants devaient donc travailler beaucoup par eux-mêmes. On constate par ailleurs qu'actuellement, le temps de travail personnel des étudiants est, en moyenne, inférieur à 3 heures/semaines, si on se fie aux enquêtes menées. La raison en est-elle un emploi du temps trop chargé en « présentiel » ? On remarque qu'aux États-Unis, la durée des cours est de 50 minutes (ce qui correspond probablement aux capacités d'attention des étudiants), alors qu'à l'UPMC, nous utilisons des créneaux de 2 heures. Ceci est dû, pour une large part, aussi à des difficultés logistiques. Quoiqu'il en soit, on insiste sur le travail important à effectuer pour changer la mentalité des étudiants et sur le risque d'une baisse de taux de réussite.

- L'apprentissage par problèmes, probablement dans l'esprit de la réforme, est évoqué. Un membre du directoire ayant expérimenté cette modalité d'enseignement fait un bilan de sa propre expérience : cela demande beaucoup d'adaptation, mais le résultat est positif. Les étudiants atteignent un niveau global équivalent, mais les résultats sont meilleurs sur le long terme, avec une meilleure assimilation au final des connaissances et des compétences. Les étudiants sont plus investis et travaillent de manière plus sérieuse.

- La finalité est-elle de réduire avant tout les coûts ? Ce n'est probablement pas la motivation première.

- On développe ensuite l'idée de responsabilité de cours.

- Les moyens matériels pour développer l'autonomie des étudiants sont évoqués : accès aux salles de TP, en dehors des horaires habituels. Malgré les efforts importants qu'il reste à faire en ce domaine, le directoire reconnaît tout de même des progrès.

- La question de savoir s'il s'agit vraiment d'une nouvelle façon de comptabiliser les cours est posée. Après tout, la plupart des tableaux de services prennent en compte des tâches qui ne correspondent pas, à proprement parler, à du travail en « présentiel » (équivalences de service, souvent dénommées à tort décharges, la nuance est cependant importante). C'est le cas, par exemple, actuellement pour l'enseignement à distance, avec une comptabilité du suivi, de l'animation de forum, de classe à distance. Plusieurs UFR ont par ailleurs mis en place une comptabilité fine du suivi de stage.

- N'aboutit-on pas, à la fin, à un simple taux de conversion TD/ECTS, sans que cela induise un changement fondamental ?
- On souligne le risque de perdre le référentiel actuel, qui correspond tout de même à un travail important pour mettre en place un système équitable, souvent après de longues discussions dans les UFR.
- La prise en compte de responsabilités pluriannuelles, qui permettent de « lisser » les efforts importants faits, par exemple, pour réaliser une vidéo, est évoquée : il s'agit ici d'un changement qui est jugé significatif.
- Le nouveau système devrait permettre de prendre en compte les efforts effectués pour la création de nouveaux cours.
- Alors, qu'aux États-Unis, les enseignants ont la responsabilité de quatre ou cinq cours, on met en avant la tendance à l'émiettement des cours à l'UPMC.
- Le problème des cours à gros effectifs est évoqué. Qui aurait la responsabilité de telles unités d'enseignement (elle est en général partagée) ?

Quelques conclusions

Quelques pistes sont proposées pour la suite :

- Invitation de collègues de l'université de Louvain à venir expliquer leur démarche dans ce domaine ;
- Accompagnement nécessaire au bon niveau ;
- Possibilité de faire intervenir des étudiants en tant que tuteurs ;
- Élaboration de grilles différentes des grilles actuelles ;
- Comptabilisation des heures d'enseignement données en formation continue ;
- Nécessité d'une longue discussion préalable, en particulier avec les partenaires sociaux.

Prochains sujets à aborder par le directoire

La séance se termine sur une présentation des prochains sujets qui seront traités par le directoire.

Questions diverses

Le problème de la communication autour de l'innovation pédagogique est posé : que doit-on communiquer, et à qui ? On évoque par ailleurs le fait que les personnels CNRS sont souvent « oubliés » de manière involontaire dans les courriers institutionnels, alors qu'ils sont nombreux à intervenir dans l'enseignement.

Fin de la réunion à 17 heures